



N° 31/2023

DECISION MUNICIPALE

Portant

Modification des tarifs de la cantine scolaire

René BOUCHARD, Maire de Bagnols en Forêt,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22,

VU la délibération du conseil municipal N°32-2020 en date du 27 juillet 2020 portant délégation permanente à Monsieur le Maire,

VU la délibération du conseil municipal n° 24 en date du 19 mai 2022,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier les tarifs à appliquer pour la cantine scolaire tout en respectant la tarification sociale actée dans la convention signée avec l'Etat, soit au minimum 3 tranches et 1 tranche inférieure ou égale à 1 euros et 1 tranche supérieure à 1 euros ;

DECIDE

Article 1 De fixer les tarifs de la cantine scolaire de la manière suivante :

Quotient familial par tranches	Tarif du repas réglé par les familles
0 à 600	0,80 €
601 à 900	1,00 €
901 à 1200	2,80 €
1201 à 1500	3,20 €
1500 et plus	4,00 €

Article 2 : De dire que les tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Article 3 : De préciser que les recettes correspondantes seront inscrites au Budget Primitif de la Commune.

Article 4 : La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification :

- par un recours gracieux,
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon, 5 Rue J. Racine
- par la saisine de Monsieur le Préfet du Var, en application de l'article L 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Trésorier payeur général et le Secrétaire général, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : la présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du conseil municipal et sera inscrit aux registres des délibérations.

Fait à Bagnols en Forêt, le 15 juin 2023

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu des modalités suivantes :
Affichage :
Retour Préfecture :
Publication ou Notification :

Le Maire,

René BOUCHARD